

Plans de sobriété dans les collectivités territoriales : retours de l'hiver 2022-2023

Face à un contexte énergétique compliqué durant l'hiver 2022-2023, les collectivités territoriales ont eu à réagir rapidement. Afin d'être en capacité de subvenir aux besoins énergétiques, la sobriété s'est imposée comme une réelle nécessité. Le rôle de la sobriété s'est vu d'autant plus renforcé en octobre 2022, avec les annonces gouvernementales demandant aux collectivités de mettre en place un plan de sobriété sur leur territoire.

Un premier sondage à destination des lauréats ACTEE a été émis en février 2023, afin de collecter de premières remontées terrain sur la mise en place de plans de sobriété par les collectivités lauréates du programme.

Le sondage a été adressé au réseau des collectivités du programme ACTEE, et les répondants couvrent 1 198 collectivités.

Quelques caractéristiques des répondants :

- **97%** des répondants ont mis en place des actions liées à la sobriété.
- **40%** des bâtiments concernés sont assujettis au décret éco-tertiaire.
- **78%** des répondants avaient déjà entrepris des actions avant les annonces du gouvernement d'octobre 2022.
- **77%** ont été encouragés à réaliser d'autres actions à la suite de ces annonces.

Les actions de sobriété mises en place par les collectivités répondantes concernent principalement 5 catégories :

- **La régulation des températures.**
Consigne à 19°C pour les bâtiments occupés et à 16°C dans les gymnases, démarrage tardif de la saison de chauffe.
- **La sensibilisation et la mobilisation des acteurs du territoire.**
Sensibilisation aux éco-gestes, formation des agents.
- **Le suivi des consommations.**
Instauration d'un logiciel de suivi, renégociation des contrats souscrits

• L'éclairage intérieur.

Installation de détecteurs de mouvement pour ajuster l'éclairage, remplacement par des LED.

• L'éclairage public extérieur

Définition de plages de coupure nocturne, réduction de la puissance de l'éclairage à certaines heures.

D'autres actions, plus minoritaires, ont été réalisées : la limitation des consommations de carburant (en incitant les agents à réduire leur vitesse sur autoroute), la mise en place du télétravail et d'outils numériques responsables.

Quelles actions mises en place par ces collectivités?

Régulation du chauffage, de l'eau chaude sanitaire et/ou de la ventilation

84%

Suivi des consommations

73%

Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire

63%

Éclairage public extérieur

57%

Éclairage intérieur

21%

Adaptation des modes d'organisation du travail

14%

45 % des collectivités ont pu rencontrer des freins au cours de la mise en œuvre d'actions de sobriété.

Parmi les principaux freins rencontrés, l'acceptabilité des agents apparaît en tête de liste.

La structuration de la démarche est ensuite elle aussi citée, la recherche de la compétence en interne étant complexe et nécessitant parfois des recrutements supplémentaires.

Près de 20 % des collectivités se posent quant à elles des questions sur la pérennisation des actions.



Quels freins ont rencontrés les collectivités ?

Acceptabilité des agents **42,1%**

Structuration de la démarche **36,1%**

Pérennisation des actions **18,4 %**

Temps réel mise en place **7 %**

Retour d'expérience, Grenoble

À la suite de l'envolée des prix de l'énergie à l'automne 2022 et de par son objectif de réduction de 50% de la consommation d'énergie de son patrimoine, **la Ville de Grenoble a engagé des mesures de sobriété à destination de ses bâtiments municipaux.** Parmi ces derniers, l'Hôtel de Ville et le Centre Communal Camille Claudel.

Plusieurs mesures de sobriété ont été entreprises au sein de l'Hôtel de Ville et du Centre Communal Camille Claudel, avec notamment la mise en place d'**une consigne de chauffage à 19°C.** Des actions de régulation du chauffage et de l'eau chaude sanitaire ont aussi été mise en place.

Concernant le chauffage, il fonctionne avec une préchauffe des bureaux de 7h à 9h puis doit être relancé au bout de quelques heures afin d'éviter de chauffer les bureaux vides lorsque les agents sont absents (pour cause de télétravail, de réunion ou de congés). L'eau chaude des lave-mains a quant à elle été totalement coupée. En addition, **une partie des bâtiments a fermé une semaine durant les vacances de Noël.**

L'ensemble de ces actions ont permis de réaliser des gains significatifs sur l'Hôtel de Ville et le Centre Communal Camille Claudel, avec **une diminution de 25% des consommation d'énergie** (à rigueur climatique équivalente) entre le début de la saison de chauffe et la fin du mois de février.

Retour d'expérience, le SYDEC

Le siège social du SYDEC, constitué de 1940 m² d'espace tertiaire, se compose d'une majorité de bureaux cloisonnés, des espaces de réunions, des sanitaires et des circulations. Ainsi, plusieurs actions de régulation du chauffage ont pu être mises en place, avec notamment la mise en place d'**une consigne de température à 18°C** (avec un maximum de 20°).

Une extinction du chauffage a été mise en place dans les circulations et la serre (qui représente l'entrée du bâtiment), et une programmation du chauffage a permis d'adapter son utilisation suivant le planning d'occupation des bureaux (**avec notamment une extinction le week-end, la nuit et une réduction en matinée**).

Ces actions ont ainsi permis **une réduction d'environ 30% des consommations d'énergie** sur deux mois, représentant **une baisse des dépenses de 2 500€ sur cette même période.**

Fin 2022, le Syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC) décide de mettre en place des mesures de sobriété sur ses sites les plus énergivores dont son siège, situé à Mont de Marsan.

Ces actions ont notamment été motivées par une démarche volontaire de sobriété générale et par le contexte de forte augmentation du prix de l'énergie.

En réduisant les consommations énergétiques de son siège avec de l'optimisation et de la sensibilisation, le SYDEC veut apporter à toutes les collectivités qu'il accompagne, un exemple d'actions de sobriété énergétique leur démontrant leurs utilités et efficacités par des résultats concrets et probants.



ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

www.programme-cee-actee.fr

SASU FNCCR
Siège : 20 boulevard de Latour-Maubourg
Bureaux : 19 rue Cognacq-Jay, 75007, Paris
actee@fnccr.asso.fr